coup les deux chefs fut-il regardé par eux comme un avertissement pour l'avenir ? Eurent-ils en ce moment la prévision que leur règne, comme celui de leurs devanciers, allait être très-court ? Voulurent-ils prévenir les évènements ? Nous ne saurions dire. Toujours est-il que le premier juillet, M. LaFontaine fit l'éloge de M. Baldwin et annonça en même temps qu'il avait l'intention de se retirer à la fin de la session.

La démarche de M. Baldwin, fondée sur le principe fédéral des deux majorité haut et bas-canadiennes, nous semble avoir eu cependant devant le public et dans notre histoire une portée politique plus grande ; elle nous paraît se dégager davantage de la question personnelle, car elle fixe irrévocablement et pour toujours l'interprétation de l'Acte d'Union, comme elle est aussi le témoignage le plus éclatant rendu par nos concitoyens du Haut-Canada à la justice des droits distincts qu'ont les Canadiens-français dans l'économie de ce pays.

Sir Charles Bagot avait reconnu ces droits du Bas-Canada au partage du gouvernement de la Province en appelant Sir Louis H. LaFontaine dans son Conseil des Ministres : M. Robert Baldwin reconnut leur autonomie séparée et harmonique en consacrant, de fait, par sa résignation le principe fédéral de la double majorité dans le Parlement-Uni. On n'apprécia peut-être pas alors cet acte au point de vue des intérêts du Bas-Canada, mais le temps a fait voir quel contre-coup il a eu dans la formation des ministères subséquents et quelle part il conserve dans l'éclosion pacifique de la crise actuelle.

Cette résignation de M. Baldwin a donc un caractère à part qu'il lui faut reconnaître et qui achève de faire de cet homme l'ami le plus dévoué, le plus sincère et le plus éminent que les Canadiens aient eu en Parlement depuis bien longtemps. Aussi, ce nom est-il prononcé partout en Bas-Canada avec un profond respect presque voisin de la vénération.

Ce grand politique disparu de la scène publique, il y avait à craindre que sa succession ne fût difficile à recueillir et que les relations entre les deux majorités du Haut et du Bas-Canada ne restassent aussi cordiales qu'auparavant : déjà même le *Globe* avait commencé à essayer l'effet de quelques articles envenimés contre les Canadiens. Le suprême intérêt des mesures dont s'occupait alors l'opinion publique empêcha pour le moment ces mesquines jalousies de se faire jour. Le reste de la session fut employé aux discussions et à l'élaboration d'une loi de recensement et de l'acte célèbre dit des chemins de fer ; le Parlement fut prorogé le 30 août.

Un mois plus tard, le premier octobre, M. LaFontaine annonça dans un banquet, qui lui fut donné par son parti, à Montréal, et auquel assistait M. Ampère, sa retraite définitive des affaires. Dans le discours qu'il prononça en cette circonstance, il énuméra les diverses phases par lesquelles les Canadiens-français avaient passé et fit la comparaison entre leur